



**Un travail  
soigné  
au service  
d'un territoire  
qui vous  
ressemble.**

**Hardouinnais** N°5 **Été 2007**  
Gomené Illifaut Laurenan Loscouët sur Mer Merdrignac Ménéac Saint-Launeuc Saint-Vran Trémoré  
**Journal de la communauté de communes** **Méné**

**Dossier**  
Tour d'horizon des zones d'activités et rencontre avec les entrepreneurs P. 3 à 7

**À l'honneur**  
**BIO3G**  
La « Gazelle » du Méné P. 8

**Environnement**  
Les nouvelles lagunes des Landes D'Ifflet P.9

**Solidarité**  
Prise en charge des personnes à domicile P.11

**L'entreprise  
au coeur de l'action  
communautaire**

En 2007, Proxi-PYJ a réalisé le N° 5 du journal de la communauté de communes Hardouinnais Méné (bassin de Merdrignac) Reportages, interviews, photos, rédaction, pré-maquette et suivi de fabrication.

La refonte intégrale du journal, en étroite collaboration avec la direction des services a donné toute satisfaction :  
Contacts : Isabelle Le Gall - directrice générale des services 02 96 67 45 45  
Emmanuel Drots - responsable du développement économique 02 96 67 45 42

Voir ci-dessous la P.11 du journal sur la prise en charge des personnes âgées.

# Solidarité : prise en charge des aînés

## Une situation de plus en plus tendue



Jacqueline Jaume, aide soignante, prodigue un soin de manucure à Odette Guillo, 86 ans, demeurant à Illifaut. L'aspect humain du suivi à domicile instaure une relation de confiance avec les personnes âgées. A ce titre, l'ADMR joue un rôle prépondérant pour le maintien de leur qualité de vie qu'il convient de préserver.

### Le point de vue de Christiane Pichonnet, présidente de l'ADMR

Assister efficacement les personnes dépendantes maintenues à domicile en leur apportant une aide matérielle, médicale ou psychologique, c'est la mission quotidienne des bénévoles et salariés de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui, face à la croissance des besoins, peinent de plus en plus à satisfaire les nouvelles demandes. Cette dégradation des conditions de prise en charge provoque une incompréhension légitime des familles à laquelle répond Christiane Pichonnet, présidente de l'association cantonale :

«Oui, l'aide à nos aînés se dégrade. Il nous arrive de refuser le suivi d'un malade parce que les soins sont trop coûteux. Sur les trois services que nous proposons (voir encadré), c'est bien celui des soins infirmiers qui pose problème. Nous avons en effet l'obligation d'assurer une prise en charge complète des personnes. Elle est financée par un forfait de 31 € 71\* par jour. Dès lors que les soins représentent la quasi-totalité de ce forfait, il ne nous est plus possible de financer les autres postes : aide à l'habillage, au repas, à la toilette... Pourtant, quand le cas n'est pas trop lourd, il serait possible de baisser le coût de la prise en charge sans nuire à leur qualité en confiant une partie des soins à une auxiliaire de vie. Ne pourrait-on pas redistribuer les rôles ? Déléguer des gestes simples (prise de médicaments, goutte dans les yeux) permettrait aux infirmiers de se recentrer sur des soins plus spécifiques (pansements, injections) et allégerait leur planning. Un fonctionnement générateur d'économies où tout le monde se retrouverait.

En attendant, les familles doivent comprendre qu'on fait le maximum pour répartir les moyens afin de répondre au plus grand nombre. Ainsi, nous souhaitons contribuer au mieux,

dans le cadre de notre mission, à la nécessaire solidarité entre les générations ».

Le conseil communautaire, alerté par Christiane Pichonnet sur l'urgence de la situation, a accordé une subvention de 7000 € à l'ADMR pour l'année 2007 et adressé un courrier aux services sociaux et au conseil général pour demander le financement de 10 lits supplémentaires à domicile.

Pascal Pignon et les Elus communautaires viennent d'engager une réflexion pour soutenir les actions menées par ceux qui travaillent quotidiennement à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées ou dépendantes.

Souhaitant apporter des réponses à certains besoins, elle a lieu en concertation avec les structures d'accueil (maison de retraite de Bourgneuf, foyer logement de Brocéliande) et avec l'association pour le maintien à domicile (ADMR - lire ci-dessus).

L'un des projets consiste à créer un service de portage de repas à domicile. En préalable, des visites à Y et X ont encouragé les Elus à engager une étude de faisabilité. Ainsi, dès la rentrée de septembre, les personnes âgées de 70 ans et plus seront consultées sur leurs attentes en la matière.

L'ADMR propose 3 services :

1. Aide à domicile (ménage, toilette, repas...)
2. Soins infirmiers à domicile (SSIAD)
3. Aide aux familles (accompagnement social et éducatif).

Public concerné : essentiellement les personnes âgées de plus de 70 ans, 210 personnes suivies.

Personnel : 27 aide ménagères, 6 aide soignantes, 2 travailleuses d'intervention sociale, 1 infirmière coordinatrice, 1 assistante médico-psychologique  
Lits à domicile financés : actuellement 27 lits pour 30 personnes prises en charge.

Familles aidées : 15  
Contact : ADMR, 22 rue nationale, Merdrignac. Tél : 02 96 26 59 56